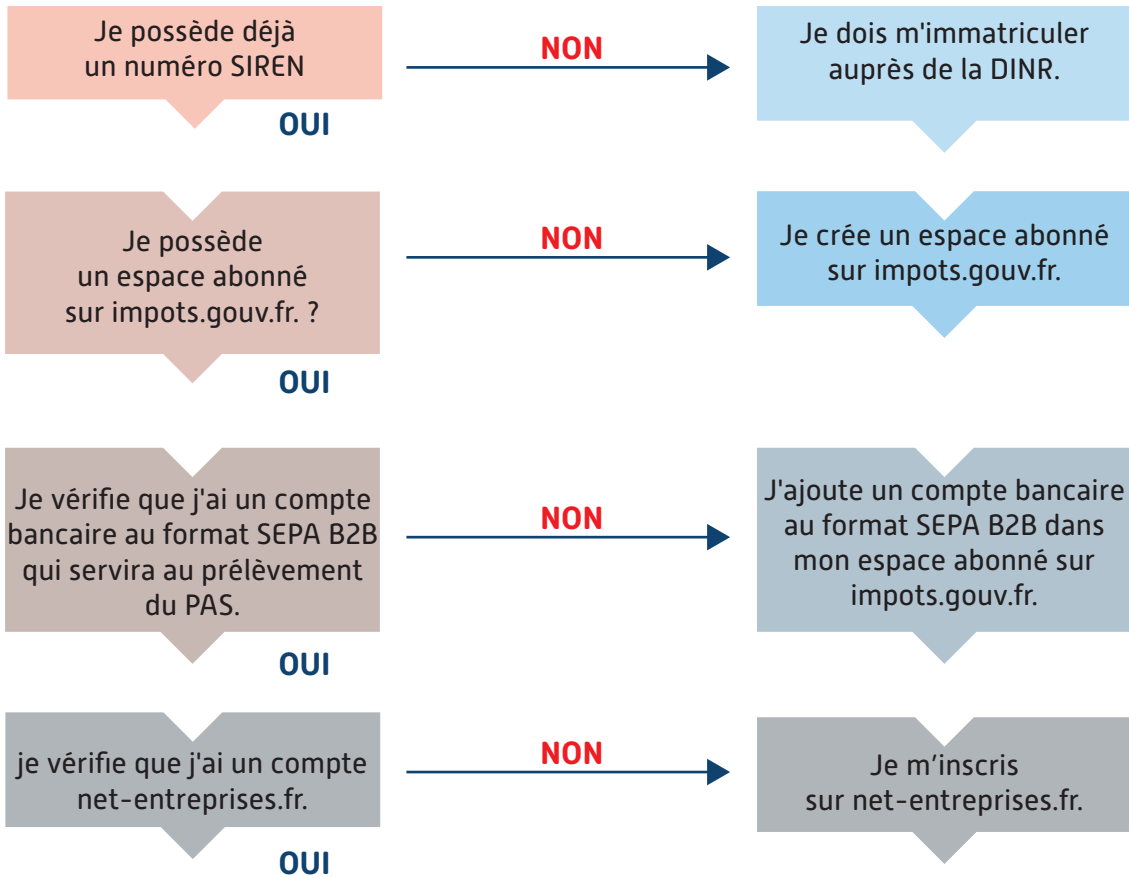


MES DÉMARCHES

Je suis une entreprise étrangère redevable du PAS



Je suis établi :

- dans l'Union européenne,
- ou en Islande et Norvège

- hors de l'Union européenne,
- ou hors de l'Islande et de la Norvège.

Je n'ai aucune démarche particulière.

J'ai déjà un représentant fiscal

Je n'ai pas de représentant fiscal

Je n'ai rien à faire, sauf si je souhaite changer de représentant fiscal.

Je dois obligatoirement désigner un représentant fiscal et effectuer l'accréditation auprès de la DINR.

Je dépends du service des Impôts des Entreprises Etrangères de la DINR